

Faut-il étouffer le Maroc économiquement ?

Suite au discours royal du 9 mars dernier, et à l'instauration de la commission ad hoc pour la révision de la constitution, une voix s'est élevée des Pays Bas (celle de M. Jamal Rayane) demandant, d'augmenter la pression sur les dirigeants en étouffant le "Maroc" économiquement afin de permettre à certains MRE de revenir au pays en tant que députés !

Déjà dans un entretien avec le journal marocain "le Soir", édition du 13 août 2010, M. Rayane annonçait la couleur : "Actuellement, les revendications des marocains du monde sont plutôt politiques". Et d'ajouter: "Nous voulons participer aux élections de 2012".

Si la première affirmation est logique la seconde impose certaines réserves.

Primo, qui sont et combien représentent ce "Nous" dont se prévaut M. Rayane ? Car lorsqu'on agit avec une rigueur mathématique et qu'on "dérive" cette équation affirmative, on se ramasse avec un "Nous" qui représente le voisinage immédiat du contradictoire... Quand il ne représente que sa propre personne !

Secundo, participer aux élections, comment ? Si la participation en tant qu'électeur est largement admise il n'en va pas de même pour le fait d'avoir des élus parmi les Marocains du monde. Car si notre poids démographique pèse lourd économiquement, au parlement nous ne pouvons avoir qu'un nombre de sièges proportionnel à ce même poids démographique; Soit un peu plus de 10%! Ce qui va certes faire le bonheur de certains partis politiques, mais qui sera loin de défendre nos intérêts et répondre à notre spécificité; Spécificité qui se caractérise par la divergence de nos revendications avec celles de nos compatriotes de l'intérieur du pays.

En clair, les MRE n'attendent du Maroc ni routes, ni hôpitaux. Encore moins une politique d'emploi ! Ce qu'ils attendraient de leur pays d'origine, ce seraient des lois et des règlements qui vont leur faciliter le séjour au pays, le transfert du savoir-faire, l'investissement et le fait de devenir les acteurs d'une diplomatie parallèle entre leur pays d'origine et leurs pays d'accueil, dans un monde qui ne cesse de se globaliser.

Afin d'atteindre ces objectifs, quel est le plus pertinent ? D'avoir 10% des sièges du parlement avec le risque de ne per-

mettre qu'à certains MRE de satisfaire leur ego, quitte à être phagocytés par des partis politiques et à noyer les doléances MRE dans l'océan de celles des compatriotes de l'intérieur ou bien de réfléchir sur d'autres alternatives pour exercer notre citoyenneté avec tous les droits qu'elles nous donne et aussi tous les devoirs qu'elle nous impose ?

Les alternatives existent et, avant de réfléchir à exercer des moyens de pression économiques, comme stipulé par M. Rayane, il serait souhaitable de commencer par des "pressions" participatives à la révision de la constitution: Des mémoires devraient être adressés à la commission ad hoc en vue d'enchaîner notre spécificité MRE dans la constitution et de considérer, dans le cadre de la régionalisation avancée, la population des Marocains du monde comme faisant partie d'une région dont les frontières sont à géométrie variable, capable de répondre aux mêmes prérogatives des régions nationales mais avec un must: Celui de servir de trait d'union économique et diplomatique entre le Maroc et le reste du Monde.

La reconnaissance de notre spécificité par la constitution et (ou) dans le cadre de la régionalisation avancée, permettra de facto notre représentativité L'idéal serait probablement par la création d'une chambre spéciale au sein du parlement. Mais le pratique serait de faire avec ce que nous avons déjà : Le conseil de la communauté marocaine à l'étranger (CCME).

Plusieurs parmi nous, pour des raisons souvent personnelles, veulent faire crouler cet édifice sur la tête de ceux et celles qui l'occupent actuellement.

Personnellement j'ai 8000 raisons sonnantes et trébuchantes contre MM. Driss El Yazani et Abdellah Bousouf. Cela ne m'empêchera pas de croire que le CCME peut et doit être le vecteur de notre représentativité et pour l'expression de notre spécificité... Pour si peu

qu'on en corrige les règles, qu'on en révisé les objectifs et surtout qu'en en démocratise l'accès.

Mais le CCME semble briller actuellement briller par des actions qui sont loin de faire l'unanimité... Encore moins de répondre à toutes les attentes des MRE!.

Mais où est donc passé le CCME ?

Dans le débat constitutionnel actuel, on aurait souhaité que le CCME prenne les devants, canalise le débat sur ce qui pourrait mettre en exergue notre spécificité et veiller à ce que des mémorandums soient adressés à la commission ad hoc en ce sens.

Au lieu de cela (et là nous reproduisons ce qui a été publié dans le site WEB yabachar.com) 48 jours après le discours royal concernant la révision de la constitution marocaine et après que des volontaires marocains résidant à l'étranger (MRE) ont envoyé des mémoires à l'intention de la commission ad hoc (et que d'autres s'apprentent à le faire), le CCME fait sortir, le 26 avril dernier, un communiqué annonçant qu'il "entame un vaste programme de consultations auprès des Marocain(e)s du monde afin d'impliquer la communauté marocaine de l'étranger dans le grand débat national à propos des réformes constitutionnelles et politiques que vit le Maroc" !

Et le CCME de renchérir : "Cette démarche du CCME entend offrir une plateforme susceptible de faire participer les Marocain(e)s du monde et d'encourager leur contribution au débat, au même titre que l'ensemble des Marocains" Or la seule plate-forme qui vaille la peine est celle pouvant mettre en exergue notre spécificité dans la constitution révisée. Pour le reste, les 30 millions de marocains sur place peuvent s'en charger mieux que nous !

Plus d'un mois et demi de retard alors que la commission ad hoc n'a que 3 mois pour accomplir toute sa mission !

Et tout ce retard, non pas pour venir val-

Faut-il étouffer le Maroc économiquement ?

Suite de la page 4

oriser et accompagner le travail qui a déjà été fait sur le terrain, spontanément et bénévolement, mais pour faire ombrage à toutes les bonnes volontés, dénigrer leurs efforts et s'imposer comme initiateur d'une action en train de se terminer !

Lisez plutôt la suite du communiqué :

- Le CCME lance un questionnaire et un forum de discussion à travers une page dédiée sur son site Internet www.ccme.org.ma/debat-reformes. Cette consultation est ouverte jusqu'au 20 mai 2011.
- Le CCME procédera à un envoi par mail du même questionnaire à un large échantillon de Marocain(e)s du monde.
- Le CCME soutiendra les initiatives ou actions des associations et acteurs marocains qui, dans les pays d'accueil, souhaitent contribuer à ce débat.
- Enfin, le CCME clôturera cette campagne de consultation par l'organisation, courant mai 2011 d'un colloque international au Maroc autour du thème « la

migration marocaine et les réformes constitutionnelles et politiques», avec la présence des acteurs associatifs de l'émigration, des experts, des acteurs politiques, syndicaux et associatifs du Maroc.

Avec toutes ces gesticulations, le CCME risque de noyer le débat spécifique qui nous concerne en tant que MRE dans un large débat national : Et le débat qui nous concerne, répétons-le encore, c'est celui autour de la reconnaissance de notre spécificité dans la constitution révisée. Et c'est à ce débat que le CCME risque de faire ombrage avec des actions qui hélas ressemblent surtout à de la récupération, mal faite en plus ! (fin de l'article publié sur yabachar.com)

Quant aux pressions économiques préconisées par M. Jamal Rayane, à notre humble avis, elles ne vont être applaudies que par ceux en mal de justifier leur attitude de ne jamais envoyer un rond au Maroc, par ceux qui rentrent en vacances au pays pour donner un dirham au mendiant du coin tout en en

exigeant de la reconnaissance ou par les rats qui s'apprentent à quitter le navire de peur que le Maroc ne soit emporté par une hypothétique tempête du Printemps arabe.

Car le fait de ne pas envoyer des devises par les canaux officiels, ne va pas empêcher les centaines de milliers de marocains du monde de nourrir leurs familles laissées sur place. Le seul risque (M. Rayane le sait-il ?) on va donner les devises à des mafieux dans le pays d'accueil, contre un reçu qui va être honoré par d'autres mafieux au Maroc en versant de l'argent en dirhams aux destinataires. Ces mêmes mafieux vont vendre les devises restées à l'étranger, au prix fort à ceux qui s'apprentent à quitter le navire à l'insu de l'office des changes.

J'ose espérer que M. Rayane n'accepterait Jamais de réparer une hypothétique injustice tout en devenant le complice d'un réel crime économique contre ses concitoyens.

Abderrahman El Fouladi

OUI! Les économies que je réalise grâce aux frais réduits* peuvent leur fournir plus que ce dont ils ont besoin.

Envoyez de l'argent au

Maroc

pour seulement

11\$

de frais de transfert*

Montant transféré*	Anciens frais	Nouveaux frais*	Vous épargnez*
0,00 \$ - 50,00 \$	12 \$	11 \$	1 \$
50,01 \$ - 100,00 \$	14 \$	11 \$	3 \$
100,01 \$ - 200,00 \$	16 \$	16 \$	2 \$
200,01 \$ - 300,00 \$	20 \$	16 \$	4 \$
300,01 \$ - 400,00 \$	25 \$	21 \$	5 \$
400,01 \$ - 500,00 \$	28 \$	21 \$	7 \$



WESTERN UNION

transfert d'argent

westernunioncanada.ca/fr/que

Grâce aux frais réduits* pour le Maroc depuis les agences Western Union® canadiennes participantes, vous pouvez économiser davantage ou en offrir un peu plus à ceux qui vous sont chers, comme de meilleurs soins de santé.

* EN PLUS DES FRAIS DE TRANSFERT, WESTERN UNION ET SES AGENCES TIENNENT ÉGALEMENT UN REVENU LORSQUELLES CONVERTISSENT VOS DOLLARS EN DEVISES ÉTRANGÈRES. Frais de transfert réduits envoyés vers l'étranger au Maroc depuis le Québec.

©2011 Western Union Holdings, Inc. Tous droits réservés.

Quelle représentativité pour les MRE ?!

Afin de permettre au Maroc d'avancer et d'avoir un vrai débat au sein du futur parlement marocain, les Marocains du monde (MRE) doivent y avoir la place qui leur revient.

Lors des élections législatives de 1984, le Maroc avait permis aux MRE d'avoir des représentants. Cette expérience s'est soldée par un échec pour quatre raisons :

Les partis politiques ou certains partis politiques marocains de l'époque avaient saisi l'occasion pour s'emparer de cette force et de forcer les 4 élus à les rejoindre définitivement; les élections ont connu des manipulations et des irrégularités et les députés MRE ont montré un manque de maturité et de stabilité.

Le découpage en 5 circonscriptions électorales pour les 2 millions de MRE de l'époque n'était pas adapté du tout. Et la voie qui pourrait permettre au Maroc d'encourager les différentes générations (1) à rejoindre le Maroc et y investir ou s'y investir est de constitutionnaliser la représentation des quelque 4 millions de MRE actuellement, en leur accordant 10 députés par exemple. (1 député pour les MRE vivant dans les pays arabes et en Afrique, 1 député pour les Usa, 1 député pour les MRE du Canada et 7 députés pour les MRE d'Europe)

Tous les MRE pourront se présenter en tant qu'indépendants et formeront un groupe politique au sein du parlement marocain.(en modifiant l'article 38 de la constitution de 1996).

Puis la création d'une région pour les MRE.

- ◆ On aura ainsi 10 régions +1. Les avantages d'avoir cette région pourraient se résumer comme suit :
- ◆ Tout d'abord, elle rassemblera des citoyens marocains issus de toutes les régions du Maroc et vivant dans toutes les régions du monde. La meilleure façon de briser le régionalisme et le communautarisme;
- ◆ Cette région ne devra pas cons-

truire de routes ou des usines , mais plutôt s'atteler à rassembler les MRE, étudier leur situation et enfin avoir des chiffres exacts sur leur nombre, leur force et leurs transferts. Ainsi que le pourcentage de pauvres, de sans papiers, de retraités etc...

- ◆ Cette région aura le mérite de faire fonctionner le CCME en vrai conseil régional et de remplacer le ministre chargé des Marocains à l'étranger par un président de la région MRE. Elle sera la seule région à avoir son siège à Rabat, puisqu'elle occupera les locaux de l'actuel ministère des MRE.
- ◆ Le budget de cette région servira à mieux encadrer les MRE et leur permettre à aider de façon plus efficace le Maroc et d'être solidaires avec toutes les régions du Maroc ; tout en préparant leur propre avenir au Maroc.

Dans le cadre de la réforme en cours, Il ne faudrait surtout pas multiplier les régions et les administrations pour ne pas grever les finances de l'État.

Les 12 régions proposées seront ingérables ; avec des ressources incertaines et des coûts énormes.

L'État central va devoir distribuer de l'argent public entre les différentes régions, mais que va-t-il lui rester pour sa mission (défense, intérieur, etc...)?

Comment vont réagir les régions face aux investisseurs ? la concurrence fiscale ou le marketing territorial ? les deux options sont mauvaises pour le pays.

Et pour conclure, je voudrais exposer succinctement une brève comparaison entre le Maroc et l'Union européenne où il a acquis une position avancée :

L'article 24 de la Constitution française énonce que : « Les Français établis hors de France sont représentés au Sénat ». La représentation des Français établis hors de France est également assurée par l'Assemblée des Français de l'étranger (AFE). L'AFE donne au gouvernement « des avis sur les questions intéressant les Français établis hors de France et sur le développement de la présence française à l'étranger ». Elle peut être saisie ou intervenir de son propre chef.

En Espagne, en Italie et au Portugal, il existe un organisme équivalent à l'AFE.



Quelle représentativité pour les MRE ?

Suite de la page 6

Le Portugal et l'Italie sont les deux seuls pays où les citoyens expatriés sont représentés au Parlement en tant que tels.

L'Irlande et le Danemark sont les plus restrictifs. En effet, en Irlande, le droit de vote est lié à la résidence dans le pays et, seules, les personnes qui partent vivre à l'étranger avec l'intention de revenir dans les dix-huit mois sont considérées comme remplissant la condition de résidence.

De même, au Danemark, où la Constitution réserve le droit de vote aux élections législatives aux citoyens qui résident dans le pays, la loi électorale a créé quelques exceptions au profit de plusieurs catégories d'expatriés. La plus récente de ces exceptions, adoptée en 2004, concerne les personnes qui se sont établies à l'étranger depuis moins de deux ans et qui ont gardé des liens avec le pays. En revanche, l'Autriche, la Belgique, l'Espagne et les Pays-Bas accordent sans restriction le droit de vote à leurs citoyens expatriés.

Les citoyens irlandais expatriés n'ont pas de représentation spécifique au Parlement. Ils disposent du droit de vote aux élections législatives, mais dans des conditions limitées.

(1)

la 1ère génération : les Marocains nés au Maroc et ayant émigré

la 2ème génération : Les Marocains nés à l'étranger (enfants de 1ère génération)

la 3e génération : eux et leurs parents sont nés à l'étranger (pas leurs gds parents)

la 4' génération : eux, leurs parents et leurs grands parents sont nés à l'étranger etc...

Remarques Mode du scrutin: (en voici une option)

tout MRE âgé de plus de 18 ans aura le droit

de voter et de se présenter aux élec-

tions réservées aux MRE :

Soit en se présentant au Maroc pour une région ou pour le parlement, et donc il sera considéré comme un citoyen marocain résidant au Maroc.

Soit en se présentant pour la région MRE ou pour les 10 places réservées aux MRE au parlement.

Pour la région : l'Europe aura droit à 35 conseillers régionaux, le Canada à 5, les Usa à 5 et les pays arabes et l'Afrique à 5 conseillers.

Le président sera élu par les 50 conseillers ainsi que son exécutif.

Pour le Parlement : le MRE qui obtiendra le plus grand score au Canada, aux Usa et en Afrique et dans les pays arabes ; ces 3 élus iront représenter les MRE au parlement marocain aux côtés des 7 élus ayant obtenu le plus grand score en Europe. Et ainsi on aura 10 élus (femmes et hommes).

Par Belhaloumi Abderhani



Cabanon Expert

Cabanon de toutes dimensions - Plan personnalisé
Patio - Terrasse (Bois traité, Fibre de verre) - Gazebo - Pergola

Danièle et Daniel TEL: 514-923-5099
TEL: 450-829-2088 Cell: 450-288-5099

Comptabilité Far Ouest Inc.

www.farwestaccounting.com



Rashid Abdur, B.Sc. M.B.A. CMA
Comptable Financier Certifié

- Accounting / Comptabilité
- Income Taxes / Impôt
- Corporation Taxes / Fiscalité
- Financial Statements / Etat de Synthèse

673, Jean-Talon Ouest, Suite B, Montréal (Qc) H3N 1S1
Tél.: 514-277-1222 Fax: 514-807-3710

Première consultation téléphonique gratuite



Me Nawal Benrouayene

(Avocate-Lawyer)

Familial
Immigration
Criminel



Membre du barreau du Québec

Nouvelle adresse

45 place Charles Lemoyne Bur. 104 Longueuil (Métro Longueuil)
Tél. 450-396-4004 ou 514-699-1888 Courriel : nbenrouayene@yahoo.ca

ÉCOLE DE CONDUITE AMEL

Reconnue par la SAAQ
Instructeurs qualifiés et expérimentés
Cours jour, soir, fin de semaine, instruction en Français
Anglais ou Arabe

Votre réussite nous tient à coeur !

3300, Boul. Rosemont, Suite 225
Montréal (Qc) H1X 1K2
(Autobus 67 ou 197)
Tél. (514) 729 6330



Nous louons les Voitures pour l'examen